



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins généralistes

Question écrite n° 117223

Texte de la question

M. André Chassaigne souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation préoccupante créée par la désaffection progressive des médecins généralistes en milieu rural. Les prévisions futures font état d'une baisse prévisible de leurs effectifs de 10 % sur les prochaines années. L'inquiétude est très grande parmi les populations et les élus ruraux : en effet, le maintien de la population en milieu rural dépend en grande partie des réponses qui seront apportées pour assurer une bonne répartition de la médecine libérale sur le territoire. Pour répondre à cette pénurie à l'horizon 2015, il est urgent de relever le numerus clausus à 8 000 comme le recommande le Conseil national de l'ordre des médecins. Cette orientation exige de mettre un terme à la politique malthusienne qui utilise ce numerus clausus pour réduire le nombre de praticiens dans le seul but de limiter les prescriptions et les dépenses de l'assurance maladie. Il est regrettable que la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2007 ne réponde pas à cette exigence. Et, au-delà des solutions indispensables sur le long terme, il faut rapidement répondre au vieillissement et aux départs non remplacés des praticiens en milieu rural. Il l'interpelle donc pour que le Gouvernement s'engage dans une politique d'incitation à l'égard de la médecine généraliste. Il souhaite notamment que soit étudiée la mise en place de cabinets de groupe afin de limiter les contraintes à l'installation en milieu rural. Il propose également que des aménagements familiaux soient envisagés afin de rendre cette installation plus attrayante (aide à la recherche d'un logement, soutien à l'intégration professionnelle du conjoint...). Afin de limiter les contraintes grandissantes liées aux tours de garde qui dissuadent les médecins généralistes, il demande qu'une réponse concertée avec les centres hospitaliers soit trouvée au sein de chaque territoire de santé pour assurer la permanence des soins. À l'appui de cette exigence, il précise que c'est en atténuant ces contraintes que l'on encouragera la féminisation de la profession. En conclusion, il regrette l'absence d'engagement de l'État pour répondre à cette situation qui menace l'équilibre de nos territoires et qui amplifie l'inégalité dans l'accès aux soins de proximité. Il craint que la passivité du Gouvernement masque l'objectif non avoué de laisser les collectivités suppléer l'État et s'engager dans le financement de la politique de santé. C'est pourquoi il lui demande de lui communiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre ainsi que les moyens budgétaires correspondants pour les concrétiser.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117223

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 993